ENERGIES D'AVENIR

ENERGIES D'AVENIR

Engagez-vous !

L'énergie des collectivités peut changer l'avenir des hommes. Avec des pratiques plus responsables, ce sont le climat, la santé, et les capacités économiques des populations que nous protégeons. Energies d'Avenir, programme de la FEEE, aide les collectivités à améliorer leur politique énergétique et à poursuivre un développement durable. Le label Energies d'Avenir distingue leur engagement.

Le label de votre engagement

GROUPE TIRU créateur d'énergie verte

FEEE

www.energies-davenir.com

Le label de votre engagement

L'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE) et le Groupe TIRU (filiale du Groupe EDF) lancent le label Energies d'Avenir.

Ce label s'adresse à toutes les collectivités locales, toutes tailles confondues, afin de favoriser « une prise de conscience des décideurs et du grand public en leur fournissant un outil d'application pour une politique globale de développement durable ». Le label a pour ambition de valoriser les collectivités territoriales pour leurs efforts et leurs initiatives en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables permettant une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.
Des communes pilotes nous ont aidé à construire la démarche et ses outils, et nous les en remercions : Ivry-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Niederbronn-les-Bains, Beynat, Clairvaux-les-Lacs, Cussac, Soulac sur Mer, Gien, Le Havre, Sully sur Loire, Chambéry, Communauté de communes du Pays de l'Or, Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée.

// Les domaines d'intervention

Le programme Energies d'Avenir touche concrètement **10 domaines d'actions** pour lesquels les collectivités peuvent prétendre à des améliorations :

- **organisation générale, fonctionnement des services et des administrations,**
- **production d'énergie, réseau et alimentation,**
- **bâtiments publics,**
- **habitat, milieu bâti et urbanisme,**
- **parc de véhicules et déplacements des personnels,**
- **déplacements et infrastructures de transport,**
- **éclairage public et signalisation,**
- **déchets et nettoiement de la voirie,**
- **eau,**
- **espaces verts.**

// Les + du programme

- Le programme est **ouvert à toutes les collectivités territoriales.**
- La participation au programme est **gratuite.**
- Chaque collectivité territoriale **développe à son rythme la démarche** et fait valider les différentes étapes quand elle le souhaite.
- Les **initiatives des villes labellisées sont valorisées** par une communication grand public.
- Les collectivités bénéficient de l'expérience **et de la notoriété de la FEEE** (créateur du Pavillon Bleu), et d'échanges d'expériences.

Une démarche en 5 étapes

Energies d'Avenir labellise une démarche en 5 étapes. Il s'agit d'identifier et de mettre en oeuvre ces différentes étapes, soit globalement, soit les unes après les autres, dans l'ordre qu'il conviendra à la collectivité.

Mobilisation de la collectivité

L'appropriation par les élus des objectifs du programme sera garante de l'avancement de la démarche, et devra nécessairement passer par leur information et leur participation active. Cette mobilisation passera par la sensibilisation et la formation des agents de la collectivité. La coordination de la démarche sera assurée par un comité de pilotage.

Communication et mobilisation des acteurs et de la population

Les actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public auront pour objectifs de mobiliser les acteurs de la société vers des objectifs compris par tous. Elles seront présentes à chaque étape de la démarche. La communication pourra également être spécifique aux domaines d'actions traités et encourager les comportements responsables.

Réalisation d'un diagnostic

La réalisation d'un diagnostic devra conduire à l'élaboration d'indicateurs et la mise en place d'un suivi des flux de consommation. Ce diagnostic permettra d'identifier les faiblesses et les principaux atouts de la collectivité afin de dégager les priorités à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs et préparer son programme d'actions.

Concertation et formulation d'une vision partagée

L'ambition est de dégager une vision globale et prospective de la collectivité avec l'ensemble de la population. Il s'agit d'une concertation approfondie entre les élus, les services, les habitants et les acteurs de la collectivité (associations, entreprises, établissements scolaires...). A l'issue du processus, la collectivité doit pouvoir définir ses aspirations à moyen et long termes en matière de développement durable, de politique énergétique et de réduction de gaz à effet de serre, et ce, en fonction de ses spécificités.

Élaboration et suivi du programme d'actions

Les aspirations de la collectivité, issue de la vision partagée, doivent être déclinées en grands objectifs. Ces objectifs doivent tendre à développer des changements dans les comportements des différents acteurs et dans les pratiques et les politiques de la collectivité. Ces objectifs et le diagnostic se traduiront dans le programme d'actions à travers des réalisations concrètes dans un ou plusieurs des 10 domaines d'actions : amélioration des performances thermiques des bâtiments, développement des énergies renouvelables, réduction des consommations... Un suivi dans le temps de ce programme d'actions sera mis en place sur la base d'indicateurs choisis par la collectivité.

→ Des outils pour accompagner votre démarche

Tous les documents du programme sont téléchargeables sur le site Internet :

www.energies-davenir.com

à savoir :

→ **une carte d'identité** : son rôle est de présenter globalement la collectivité et son retour vaut acte de candidature

→ **des fiches de liaison « Démarche » et « Actions »** : elles permettent de formaliser l'état d'avancement de la démarche entre la collectivité et le jury. Elles peuvent être retournées à tout moment.

→ **des fiches compteurs** : le programme a mis en place deux compteurs qui serviront à évaluer les économies d'énergie réalisées et/ou les énergies renouvelables produites, gage d'une communication grand public.

Calendrier

Ces outils peuvent être renvoyés à tout moment dans l'année, ensemble ou les uns après les autres. Ils seront validés au fur et à mesure par le jury. La labellisation est attribuée pour un an chaque année à l'automne, jusqu'à l'annonce du palmarès suivant. Pour obtenir le renouvellement de sa labellisation, la collectivité doit justifier de la poursuite de la démarche à travers ses 5 étapes et avoir traité un domaine d'action supplémentaire.

Qui sommes-nous ?

L'of-FEEE est une association qui a pour vocation la promotion du développement durable par l'éducation à l'environnement. Elle anime depuis plus de 25 ans des programmes destinés à accroître la sensibilité de tous les publics aux questions d'environnement et de développement durable. Créée en 1983 à l'initiative d'experts du Conseil de l'Europe, la Fondation est aujourd'hui présente dans 46 pays, sur 5 continents.

L'office français développe des programmes de promotion d'un tourisme durable à travers les labels Pavillon Bleu et Clef Verte.

L'of-FEEE est agréé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Acteur majeur du développement durable, avec plus de 1300 salariés répartis sur 30 sites, le groupe TIRU, partenaire du programme Energies d'Avenir, est une filiale du groupe EDF (51%) spécialisée dans la valorisation des déchets ménagers sous forme d'électricité et de chauffage.

Le groupe TIRU et l'of-FEEE ont pour objectif de faire de ce label la référence Energies pour le grand public et les collectivités locales.

Engagez-vous!

La problématique énergétique étant au cœur des préoccupations internationales, la France s'est engagée d'ici à 2020 à réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre, à améliorer de 20 % son efficacité énergétique, et à porter la part des énergies renouvelables à 23 % au moins de sa consommation d'énergie finale. Vous pouvez y contribuer : nous comptons sur vous !

Nom de la collectivité .....

Département..... Région .....

Nom de l'élu .....

Adresse de la collectivité .....

Code postal .....

Téléphone..... Fax.....

Courriel..... Site internet.....

M / Mme / Melle..... Fonction..... souhaite recevoir une documentation complémentaire quant à la démarche du label Energies d'Avenir et au processus de candidature gratuit.

Ce coupon est à envoyer à :
Programme Energies d'Avenir
of-FEEE - 36, rue Amelot - 75011 PARIS
Tél. 01 45 49 40 50 - Fax 01 45 49 27 69
energiesdavenir@f3e.org – www.energies-davenir.com

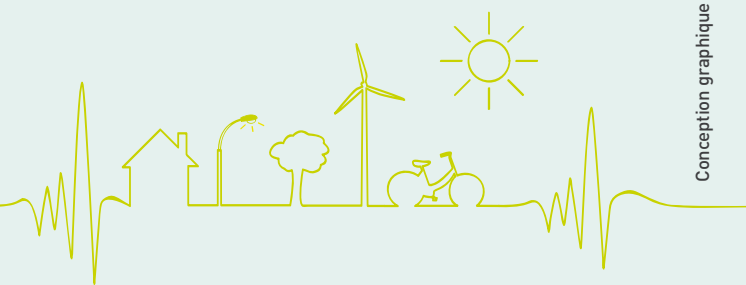

Conception graphique : bonjour@4aout.fr - Crédits photos : Fotolia